

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**N°CT2018.6/139**

L'an deux mil dix huit, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Mireille COTTET, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sylvie GERINTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine BRUN à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Ange CADOT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Catherine CHICHEPORTICHE à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Serge DALEX à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Mehedi HENRY à Madame Mireille COTTET, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc MBOUMBA à Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Sabine PATOUX à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Hélène ROUQUET à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Axel URGIN à Madame Frédérique HACHMI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Danièle CORNET, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur François VITSE, Monsieur Roger DUPRE, Monsieur Nicolas GEORGES, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CHABALIER.

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 17/12/18                               |
| Accusé réception le                    | 17/12/18                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.6/139                           |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20181205-lmc15968-DE-1-1 |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 17/12/18                               |
| Accusé réception le                    | 17/12/18                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.6/139                           |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20181205-lmc15968-DE-1-1 |

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018

N°CT2018.6/139

**OBJET :** **Plan local d'urbanisme** - Approbation des modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune Ormesson-sur-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants et les articles L. 153-45 et suivants ;

VU la loi du n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du Président n°AP2018-016 du 5 juillet 2018 engageant une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne;

VU le plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson approuvé le 28 décembre 2015 ;

**CONSIDERANT** que la commune d'Ormesson-sur-Marne souhaite modifier son plan local d'urbanisme pour améliorer l'esthétique urbaine et paysagère, optimiser la compréhension du règlement et prendre en compte les difficultés d'interprétation constatées lors de l'application des règles du plan local d'urbanisme ;

**CONSIDERANT** que le projet de modification porte donc sur les points suivants :

- Interdire les dépôts et stockages de véhicules ;
- Préciser les conditions d'accès à un terrain ;
- Prendre en compte des adaptations architecturales dans le cas de constructions importantes ;
- Réajuster les marges de retrait obligatoires en limite séparative de fond de parcelle pour permettre de préserver le cadre de vie et diminuer les risques de conflits de voisinage ;
- Rédiger de façon plus lisible les règles de clôture pour une meilleure qualité des clôtures et de leur insertion dans le paysage urbain.
- Réajuster les règles de stationnement notamment pour les deux roues non motorisées mais aussi pour assurer la compatibilité du PLU de la commune avec le PDUIF ;

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 17/12/18                               |
| Accusé réception le                    | 17/12/18                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.6/139                           |
| Identifiant télérmission               | 094-200058006-20181205-lmc15968-DE-1-1 |

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 5 DÉCEMBRE 2018**

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil de territoire de définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée et d'un registre du 17 décembre 2018 au 19 janvier 2019 inclus à l'accueil de la mairie d'Ormesson-sur-Marne (10 avenue Wladimir d'Ormesson), et à la Direction des affaires juridiques du Territoire (14 rue le Corbusier à Créteil) aux heures d'ouverture au public ;
- Diffusion du dossier sur les sites Internet des deux collectivités.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que ces modalités seront portées à la connaissance du public par un affichage en mairie d'Ormesson, au siège de de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, Europarc, 14 rue Le Corbusier à Créteil ainsi que sur les sites Internet des deux collectivités. Elles seront, le cas échéant, complétées par tout autre moyen de communication facilitant l'information et la concertation. Mention de ces modalités sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera, en outre, publiée au recueil des actes administratif du Territoire.

FAIT A CRETEIL, LE CINQ DÉCEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                  |
| le                                     | 17/12/18                               |
| Accusé réception le                    | 17/12/18                               |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.6/139                           |
| Identifiant télértransmission          | 094-200058006-20181205-lmc15968-DE-1-1 |